

Jacques Légaré

Professeur émérite, département de démographie, Université de Montréal  
Membre de la Société Royale du Canada

(1976)

“Le registre de population :  
laboratoire contesté du démographe.  
Réponse de M. Jacques Légaré,  
de la Société royale du Canada”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: [jmt\\_sociologue@videotron.ca](mailto:jmt_sociologue@videotron.ca)

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: [http://www.uqac.ca/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales](http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales)

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Jacques Légaré, “**Le registre de population: laboratoire contesté du démographe. Réponse de M. Jacques Légaré, de la Société royale du Canada**”. Un article publié dans **Présentation à la Société royale du Canada, années 1976-77 - 1977-78**. Montréal: Institut de recherches cliniques, 5 novembre 1976. Ottawa : Société royale du Canada, pp. 33-44.

M. Jacques Légaré est professeur émérite au département de démographie de l'Université de Montréal.

[Autorisation accordée par l'auteur le 24 août 2004.]



Courriel : [Jacques.Legare@UMontreal.CA](mailto:Jacques.Legare@UMontreal.CA)

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format  
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition numérique réalisée le 30 juin 2005 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



# Table des matières

Préambule : Hommage aux maîtres

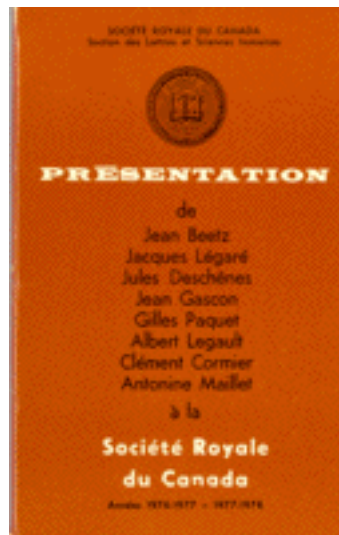
- I. La démographie
- II. Les registres de population
- III. Le Québec : havre de démographie
  - A) Le registre de population du Canada français avant la révolution industrielle.
  - B) Registre de population des Inuits du Nouveau-Québec.
  - C) Le futur registre de population du Québec.

Conclusion

## Jacques Légaré,

Professeur émérite, département de démographie, Université de Montréal  
Membre de la Société Royale du Canada

“Le registre de population: laboratoire contesté du démographe.  
Réponse de M. Jacques Légaré, de la Société royale du Canada”.



Un article publié dans **Présentation à la Société royale du Canada, années 1976-77 - 1977-78**. Montréal: Institut de recherches cliniques, 5 novembre 1976. Ottawa : Société royale du Canada, pp. 33-44.

## Préambule : Hommage aux maîtres

Mesdames, Messieurs,

[Retour à la table des matières](#)

Le discours scientifique laisse rarement place à l'hommage que l'on doit rendre à ses maîtres : le préambule à un discours de réception à la Société Royale du Canada est cependant la tribune rêvée à cette fin. Comme la démographie s'intéresse souvent à la reconstitution des familles, je m'inspirerai de ces circonstances pour vous broser ma généalogie scientifique. Spécifions d'abord que l'on ne peut guère parler de démographie sans faire référence à la France. Or, lorsque l'on associe relation de parenté et France, il en sort des alliances bizarres. En effet dès notre tendre enfance, on nous apprend que la France est notre mère patrie, mais aussi que les Français sont... nos cousins ! Mon histoire scientifique est de ce type. Je n'aurai sans doute jamais été mis au monde des démographes n'eût été le rôle de mon parrain d'aujourd'hui, Jacques Henripin, qui, selon certaines coutumes telles qu'on les retrouve dans les registres paroissiaux, serait mon oncle en quelque sorte ! Ma mère la démographie est intrinsèquement française et mon père Roland Pressat aussi. Il m'a initié à l'analyse démographique et m'a bien démontré que sans elle on ne peut vraiment parler de démographie. Les liens filiaux sont tels qu'à titre de directeur du seul département universitaire de démographie en Amérique, donc en Amérique française, je l'ai convaincu de venir s'établir à Montréal : il est parmi nous depuis trois ans et j'espère bien qu'il y restera encore longtemps.

Si Jacques Henripin est mon oncle et Roland Pressat mon père, ils pourraient ne pas être parents. Mais le clan des démographes est petit, sans être pour autant malthusien : ils sont frères puisqu'ils ont le même père qui, démographiquement parlant, est mon grand-père. Ceux qui le connaissent auront sans doute reconnu Louis Henry. Mon grand-père est toujours en France, même s'il vient nous visiter souvent :

il se sent chez lui chez nous. Bravo ! Pour ne rien vous cacher, je dois cependant vous dire que nous nous intéressons tous deux, entre autres, à la même marotte : la démographie historique et la reconstitution automatique des familles.

Que ces trois démographes qui de maîtres sont devenus mes collègues et amis, trouvent ici le témoignage de ma gratitude, en espérant que les propos qui vont suivre ne les amèneront pas à avoir trop honte de ce rejeton de troisième génération.

Enfin on ne saurait oublier notre aïeul, Alfred Sauvy, grâce à qui la francophonie a une place aussi importante dans le domaine de la démographie. Lui aussi nous a souvent manifesté son attachement en nous apportant à plusieurs reprises une précieuse collaboration, et aussi en nous faisant l'honneur d'accepter le doctorat honorifique que lui a offert l'Université de Montréal en 1974.

## I. La démographie

[Retour à la table des matières](#)

Même si Jacques Henripin vous a déjà entretenu sur sa perception de la démographie lorsqu'il vous a été présenté il y a 8 ans, il n'est pas inutile de revenir sur ce sujet car la démographie demeure toujours une grande inconnue. Dans son ouvrage *Psychologie et Épistémologie : pour une théorie de la connaissance*, Piaget se place au rang des plus humbles quand il introduit la démographie dans sa classification des disciplines en sciences humaines et sociales : « Nous ne dirons rien de la démographie, faute d'y rien connaître (bon exemple de lacunes dans l'esprit interdisciplinaire actuel), sinon que procédant exclusivement par l'analyse statistique elle peut jouer un rôle de grande importance dans les échanges méthodologiques. Il n'est en effet, aucune science sociale ou humaine qui n'ait recours actuellement aux procédés statistiques de quantification. Or, la démographie a mis au point un ensemble de méthodes pouvant être utile à toutes les autres sciences sociales et humaines. »

Au-delà de l'image d'impérialisme de la démographie sur les autres sciences sociales que peut laisser apparaître une telle affirmation, il y a plutôt lieu de bien voir que malgré son humilité, Piaget a résumé en peu de mots l'essence même de notre discipline. Bien plus, il n'a pas laissé prise à la confusion malheureusement trop répandue entre démographie et aptitude à disserter plus ou moins superficiellement sur les questions de population, alors qu'un organisme aussi auguste que le Conseil

des Sciences du Canada, dans son récent rapport no 25, est si facilement tombé d'ans le piège.

Rappelons que la population est un champ de recherche et que la démographie est une discipline scientifique dans la mesure où le mot science peut avoir un sens en sciences sociales. Pour reprendre Piaget, il s'agit bien d'une discipline qui comporte des techniques proprement scientifiques : recherches de « lois » par observation systématique, expérimentation, mathématisation ou déduction qualitative mais réglée par des algorithmes symboliques rigoureux (comme en logique moderne).

En fait, ce qui caractérise le plus la démographie comme discipline, c'est son propre corps de méthodes. Celles-ci ne sont ni statistiques ni sociologiques, et mesurent des phénomènes *démographiques* et non des phénomènes sociaux, même s'il y a des liens étroits qui rattachent les faits de population aux problèmes sociaux.

On pourrait être plus spécifique en faisant la distinction de Daniel Villey entre la démométrie et la démologie. Ce sujet que j'ai déjà abordé ailleurs a assez fait de gorges chaudes pour que je m'en abstienne ici.

Bref, même si ce n'est qu'alliée à de nombreuses autres disciplines que la démographie est en mesure d'apporter des solutions aux problèmes cruciaux de population, elle n'en a pas moins droit à de nobles lettres de créance, étant donné que faire de nombreuses observations individuelles sur les mariages, les naissances, les déplacements et les décès, n'a de sens que pour en arriver à la mesure de phénomènes qui eux sont abstraits et qui ont nom nuptialité, fécondité, migration et mortalité. On rejoint alors la définition que donne parfois Louis Henry de la démographie, soit l'histoire statistique d'un ensemble d'individus faite à partir de la biographie de chacun. Déformée est alors l'image qui laisse voir le démographe comme étant une personne qui décompte des faits, compile des tableaux et trace des courbes !

## II. Les registres de population

[Retour à la table des matières](#)

Au contraire, la démographie consiste avant tout à expliquer les mécanismes de la croissance numérique des hommes, mais les données nécessaires à l'atteinte de cet objectif font très souvent défaut. Comme il n'y a pas de démographie possible sans observation statistique adéquate, le démographe doit fréquemment se contenter d'expédients quand il ne lui faut pas purement et simplement renoncer à ses buts les

plus ultimes. Or, les progrès de l'analyse démographique depuis la seconde guerre mondiale ont clairement fait ressortir que la compréhension des phénomènes démographiques passe par l'observation suivie. Cela signifie que les divers éléments démographiques vécus par un individu doivent être non seulement reliés entre eux mais aussi aux événements propres aux personnes qui entourent cet individu (enfants, parents, frères et sœurs...). Ceci implique donc le couplage de divers fichiers administratifs et la constitution de banques de données nominatives. On ne saurait plus se contenter de photographies prises tous les cinq ou dix ans à l'aide de recensements ; il faut désormais disposer du film des événements, de telle façon que la mesure et les calculs ne soient limités que par l'ingéniosité des chercheurs. Seul un registre de population bien tenu permet de répondre à la plupart des questions que se posent les démographes.

En fait, plus on avance en sciences sociales, plus on se rend compte que les problèmes sont complexes, et que plus les problèmes sont complexes, plus les solutions doivent être sophistiquées. Comme le disait récemment Philip M. Hauser à l'occasion d'un colloque sur le rôle futur des Offices centraux de statistique, les données sur des agrégats ne peuvent plus suffire. Le chercheur doit façonner son analyse évidemment à partir de données individuelles mais dorénavant compilées dans des fichiers centralisés, grâce à la puissance des ordinateurs, et agencées sous forme de dossiers individuels. Accepter une telle exigence implique une libéralisation ou - plutôt devrais-je dire - une meilleure compréhension du concept de secret statistique à la tendance actuelle soit plutôt à un durcissement. On sait avec quelle méfiance, pour ne pas dire plus, les juristes - dont sans doute plusieurs d'entre vous - les hommes d'État et l'opinion publique considèrent l'élaboration et l'exploitation de fichiers centraux, tant il est vrai que l'utilisation abusive de ces banques de renseignements peut nuire considérablement à la liberté individuelle. C'est pourquoi on hésite beaucoup à confier toute l'information disponible aux démographes, même si ceux-ci ne produisent que des travaux où l'anonymat est parfaitement respecté sous les chiffres. C'est qu'on oublie souvent trop facilement que le droit au respect de la vie privée a son pendant qui est le droit à l'information.

Mais les registres de population ne sont que des instruments, des outils, certes dangereux s'ils sont mal utilisés, qui ont pour but ultime de faire progresser les connaissances et -améliorer le bien-être des populations. La vie de tous les jours se charge de nous donner de nombreux exemples de ce type d'instruments dangereux. Je prendrai l'un des plus simples : « l'allumette ». Certes il s'agit d'un « jouet » que l'on ne peut pas laisser dans la main des enfants. Même des adultes peuvent s'en servir à mauvais escient : de l'allumage d'une cigarette à la mise à feu de nos belles forêts !! Mais va-t-on pour autant demander à notre gouvernement de faire disparaître la compagnie Eddy Match et de bannir l'allumette ? On est conscient du danger, on le circonscrit et on apprend tous les jours à ceux qui le découvrent qu'ils ont maintenant



acquis un instrument utile - même très utile, pour le chauffage dans les pays froids, par exemple -quoique dangereux. On pourrait aussi parler des automobiles qui au temps jadis faisaient peur -aux bonnes dames installées dans leurs calèches et qui de nos jours parsèment nos routes de morts et de blessés ! !

Si nos savants sont capables d'envoyer un homme dans la lune et si nos sociétés *veulent* que les fichiers centraux de population ne briment pas la vie privée des individus, on devrait être capable de trouver les moyens *technologiques* pour y arriver.

La notion du droit -au respect de la vie privée était sans doute jugée moins cruciale au moment où l'Église imposa d'inscrire dans les registres paroissiaux les mariages, les baptêmes et les sépultures. Il en fut de même lorsque l'État décida de rendre obligatoire l'enregistrement des mariages, naissances et décès. Pour avoir un dossier démographique individuel complet, il manque les déclarations de déplacement, variable souvent délaissée en démographie faute de données, mais de plus en plus importante pour la compréhension de nos sociétés. Or, pour beaucoup de gens, enregistrer officiellement à la statistique un changement d'adresse est une atteinte à la vie privée. Ces mêmes gens sèment à tout vent - pour parodier Larousse - leur nouvelle adresse : les parents, les amis, le postier, les agents de distribution des allocations sociales et même le percepteur d'impôts. Mais surtout pas de déclaration officielle à la statistique, qui serait la seule à utiliser celle-ci de façon neutre et anonyme !

Plusieurs pays, comme la Suède, la Norvège, les Pays-Bas et la Belgique, exigent de leurs concitoyens de déclarer officiellement leur changement d'adresse. Je ne sais pas que les régimes de ces pays soient totalitaires et policiers : ce sont de bonnes démocraties qui sont souvent même qualifiées de sociales, démocraties sociales ou sociales démocraties !

### III. Le Québec : havre de démographie

[Retour à la table des matières](#)

Et au Québec, où nous situons-nous ? Pour ceux qui l'ignoreraient, le Québec est un havre de démographie ! D'une part, par l'importance du contingent de démographes que l'on y retrouve mais aussi, et surtout, quant à moi qui en profite, par la possibilité de disposer de registres de population.

## ***A) Le registre de population du Canada français avant la révolution industrielle.***

[Retour à la table des matières](#)

Avec mon collègue et ami Hubert Charbonneau et les membres de l'équipe du Programme de recherche de démographie historique, nous nous sommes attaqués à la reconstitution de la population canadienne française, individu par individu, des débuts de la colonie au milieu du XIXe siècle : cela revient à dire que nous créons un registre pour cette population. Notre ambition se justifie d'autant plus que nous nous attaquons au passé, éliminant de ce fait toutes les objections relatives aux libertés individuelles : nous ne risquons guère de brimer les morts ! De plus, nous croyons pouvoir atteindre un objectif sans précédent, parce que nous bénéficions de circonstances très favorables :

- les registres paroissiaux du Québec existent depuis l'origine de peuplement européen et ils ont été suffisamment bien tenus et conservés pour qu'on puisse en tirer un registre démographique ;

- la population étudiée, celle du Québec de 1608 à 1850, est exhaustive, semi-fermée et suffisamment petite pour qu'on ne soit pas écrasé par l'énormité de la tâche ;

- nous formons une équipe multidisciplinaire qui a la possibilité de réaliser toutes les opérations de production et d'exploitation des données grâce en particulier aux ordinateurs sur lesquels nous pouvons compter.

Cet ensemble de conditions assez exceptionnelles ne paraît pouvoir être réalisé ailleurs pour le moment. C'est pourquoi notre programme de recherche est unique. En produisant des données adéquates sur une population complète pendant une période de plus de deux siècles, nous aboutirons à l'étude de cette « population laboratoire » qui fait rêver tout démographe.

## ***B) Registre de population des Inuits du Nouveau-Québec.***

[Retour à la table des matières](#)

Entre la mise sur pied d'un registre de population pour les populations du passé et celle imminente pour la population future du Québec, je suis amené à m'intéresser à une petite population du Québec, celle des Inuits du Nouveau-Québec. Ce groupe est d'autant plus intéressant à étudier qu'il est sans doute le dernier à subir sa révolution démographique en notre pays. Or, cette population est quasiment insaisissable : peu nombreuse, elle est clairsemée sur un immense territoire. Bien plus, les quelques données existantes sous forme d'agrégat sont pour le moins suspectes et on ne peut leur accorder qu'un degré très faible de fiabilité. La seule façon d'arriver à faire une analyse démographique correcte de cette population -consiste à retourner aux documents individuels, à les critiquer et à les analyser. Les supports méthodologiques qui ont servi tant pour les populations du passe que pour celle des Pays-Bas modernes, servent de base à cette expérience. Mais, ce fichier, qui est primordial pour toute étude sérieuse de la démographie des Inuits du Nouveau-Québec a aussi des facettes très actuelles : tant les Inuits que les autorités gouvernementales veulent que notre registre serve de base au fichier nécessaire à l'application de la loi sur la Convention de la Baie James.

## ***C) Le futur registre de population du Québec.***

[Retour à la table des matières](#)

C'est maintenant un secret de polichinelle que, pour des raisons en très grande partie administratives, le gouvernement du Québec a senti le besoin d'établir un fichier centralisé d'adresses de tous les citoyens. Il est évident que c'est le développement de l'informatique qui ne rend plus impensable le bon fonctionnement d'un tel fichier. On est alors vite passé à l'idée d'un registre de population : on en parle beaucoup dans les ministères et un projet de loi sur le sujet est en gestation. Il devrait s'intégrer dans la création du nouveau Ministère de la population et de l'immigration.

Vous comprendrez facilement qu'une telle masse d'information ne peut que susciter l'avidité du chercheur, non seulement le démographe mais aussi ceux de

l'ensemble de la confrérie des sciences sociales. Mais créer un registre de population à des fins administratives est une chose, donner accès à ce registre aux chercheurs en est une autre.

La voie pour y arriver a déjà cependant été tracée par notre collègue de Louvain, Michel Loriaux, dans une intervention qu'il faisait récemment à l'Académie Royale de Belgique à l'occasion de l'hommage qui était alors rendu à Adolphe Quételet, père du registre national belge, décédé en 1974.

« Il ne semble pas toujours que l'on soit pleinement disposé pour l'instant à inviter le chercheur à s'asseoir à la table du repas et à profiter largement et sans réserve du menu. La raison la plus communément invoquée pour l'écarter du rang des convives est le danger qu'il représente pour le respect de la vie privée des personnes physiques. L'argument mérite considérations, mais mon sentiment personnel est que le danger - s'il existe - est plutôt dans le chef des administrations elles-mêmes ou éventuellement d'organismes privés agissent en pirate de la recherche et que cette bien détestable pratique d'attribuer à autrui les péchés dont on veut se décharger.

Les choses étant cependant telles, je pense qu'il faut s'efforcer de trouver rapidement un remède à cette inconfortable position et que ce remède devrait être accessible dans deux directions : d'une part dans une campagne systématique pour une prise de conscience de la part des autorités de l'importance considérable que représente le registre national pour la recherche scientifique, et d'autre part, dans la mise en oeuvre progressive d'un code de déontologie professionnelle du chercheur en sciences sociales, sans lequel il ne pourra jamais apporter une preuve reconnue de sa bonne foi. »

## Conclusion

[Retour à la table des matières](#)

Enfin, il ne faudrait pas croire que tous les démographes -dont plusieurs ici présents - partagent toutes les opinions que je viens d'émettre.

Il y a d'abord ceux qui, tout en professant leur adhésion généreuse au bien-être de la société toute entière, sont incapables d'accepter que certaines libertés individuelles doivent parfois perdre leur présence pour le plus grand bien de la collectivité et de ses membres.

Plus nombreux sont peut-être ceux qui trouvent que des chercheurs de mon style, devraient un peu moins utiliser leurs énergies à innover dans la recherche de l'inconnu en soulevant les poussières du XVIIe et du XVIIIe siècles et s'impliquer plus à fond dans des recherches qui apportent des contributions essentielles au progrès économique et social. Là encore, Piaget a bien choisi les mots pour me convaincre du bien-fondé de mon choix : parlant des applications des sciences sociales et humaines, il affirme :

« Ce que nous allons dire n'est nullement destiné à sous-estimer le rôle des applications, mais au contraire à essayer d'en déterminer les conditions optimales.

Partons d'abord de deux constatations de fait. La première est que dans le domaine des sciences avancées, comme les sciences physiques, les applications des plus fécondes sont souvent sorties des travaux qui à l'origine n'étaient nullement orientés vers les applications en général mais bien vers la solution de problèmes rigoureusement théoriques (...) Le second fait, c'est que dans le domaine des sciences humaines, une recherche prématurée de l'application peut être néfaste au développement d'une science et peut par conséquent aboutir à des fins contraires, en retardant des applications plus sérieuses faute d'une élaboration scientifique préalable suffisante. »

Qui a tort, qui a raison dans ce débat ? Bien malin celui qui pourrait le dire. Sachez cependant, que comme mes collègues du Programme de recherche en démographie historique, je loge à l'enseigne du philosophe indien Tagore : « Quand on ferme la porte à toutes les erreurs - la vérité, elle aussi, reste dehors ».

Fin du texte